
États financiers consolidés de l'Institut des administrateurs de sociétés

30 juin 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats	4
État consolidé de l'évolution de l'actif net	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-14

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de
l'Institut des administrateurs de sociétés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Institut des administrateurs de sociétés (l'« IAS »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2024, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'IAS au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'IAS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'IAS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'IAS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'IAS.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'IAS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'IAS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'IAS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'IAS pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 25 septembre 2024

Institut des administrateurs de sociétés**État consolidé de la situation financière**

Au 30 juin 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 et 13	5 428 979	7 119 963
Placements	3 et 13	3 648 246	4 658 841
Débiteurs	7	541 038	435 022
Charges payées d'avance		444 307	503 514
		10 062 570	12 717 340
Immobilisations corporelles			
Actifs incorporels	5	1 555 995	192 093
Placements à long terme	6	684 711	250 986
	3	10 313 459	8 285 367
		22 616 735	21 445 786
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer		3 315 409	3 391 304
Produits reportés	8	5 659 972	5 578 331
Loyer reporté		-	14 446
		8 975 381	8 984 081
Engagements			
	9 et 10		
Actifs nets			
Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels		2 240 706	443 079
Fonds de réserve affecté à l'interne	12	4 050 000	2 950 000
Non affectés		7 350 648	9 068 626
		13 641 354	12 461 705
		22 616 735	21 445 786

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration,


_____, administrateur
_____, administrateur

Institut des administrateurs de sociétés

État consolidé des résultats

Exercice clos le 30 juin 2024

	Note	2024 \$	2023 \$
Produits			
Formation et certification		15 291 287	13 711 987
Cotisations		4 358 154	4 071 837
Événements		1 689 154	1 455 026
Commandites		723 417	793 348
Revenu de placement net	3	1 302 344	1 154 703
		23 364 356	21 186 901
Charges			
Formation et certification		9 677 240	8 985 636
Rémunération du personnel et avantages sociaux		6 287 500	5 515 870
Événements		1 979 622	1 935 983
Frais de bureau et autres		1 637 918	1 268 079
Marketing et promotion		1 116 372	821 562
Honoraires		735 230	653 650
Loyer		387 939	435 042
Amortissement – immobilisations corporelles		214 666	196 254
Amortissement – actifs incorporels		148 220	134 301
		22 184 707	19 946 377
Excédent des produits sur les charges		1 179 649	1 240 524

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Institut des administrateurs de sociétés
État consolidé de l'évolution de l'actif net
 Exercice clos le 30 juin 2024

	Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Fonds de réserve affecté à l'interne	Non affectés	2024 Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	443 079	2 950 000	9 068 626	12 461 705
Excédent des produits sur les charges	(362 886)	-	1 542 535	1 179 649
Investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	2 160 513	-	(2 160 513)	-
Transferts entre fonds	-	1 100 000	(1 100 000)	-
Solde à la fin de l'exercice	2 240 706	4 050 000	7 350 648	13 641 354
	Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Fonds de réserve affecté à l'interne	Non affectés	2023 Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	600 503	2 950 000	7 670 678	11 221 181
Excédent des produits sur les charges	(330 555)	-	1 571 079	1 240 524
Investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	173 131	-	(173 131)	-
Solde à la fin de l'exercice	443 079	2 950 000	9 068 626	12 461 705

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Institut des administrateurs de sociétés**État consolidé des flux de trésorerie**

Exercice clos le 30 juin 2024

	2024	2023
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	1 179 649	1 240 524
Ajustements pour rapprocher l'excédent des produits sur les charges et la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation		
Amortissement – immobilisations corporelles	148 220	134 301
Amortissement – actifs incorporels	214 666	196 254
Variation de la juste valeur des placements	(720 797)	(747 711)
Produits financiers réinvestis	(345 745)	(366 745)
Loyer reporté amorti selon la méthode linéaire	(14 446)	(21 669)
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(106 016)	(382 441)
Charges payées d'avance	59 207	(186 910)
Créditeurs et charges à payer	(75 895)	1 303 142
Produits reportés	81 641	223 818
	420 484	1 392 563
Activités d'investissement		
Produit de la vente de placements	1 386 045	5 657 607
Achat de placements	(1 337 000)	(5 551 163)
Achat d'immobilisations corporelles	(1 512 122)	(81 598)
Achat d'actifs incorporels	(648 391)	(91 533)
	(2 111 468)	(66 687)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(1 690 984)	1 325 876
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	7 119 963	5 794 087
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	5 428 979	7 119 963

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Principales méthodes comptables

a) Nature et objectifs de l'organisme

L'Institut des administrateurs de sociétés (l'« IAS » ou l'« Institut ») a été constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* à titre d'organisme sans but lucratif. En vertu des dispositions prévues à l'article 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'Institut est exonéré de l'impôt. Par conséquent, il n'y a aucune provision pour impôts sur le revenu dans ces états financiers consolidés. L'Institut est une association professionnelle sans but lucratif qui représente les administrateurs et les conseils d'administration des entreprises à but lucratif, des organismes sans but lucratif et des sociétés d'État du Canada. Comptant plus de 17 000 membres répartis sur un réseau divisé en 11 sections, l'IAS a pour mission de promouvoir le professionnalisme et l'efficacité des administrateurs au moyen d'activités visant leur perfectionnement, ce qui comprend notamment un programme de formation et de certification pour les administrateurs, de l'information et des ressources, dont un service de placement et des occasions de réseautage.

b) Méthode comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de l'IAS et de la section du Québec de l'Institut des administrateurs de sociétés (la « section du Québec »), qui a été constituée le 24 juin 2009 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. L'Institut a le contrôle sur la section du Québec en raison de sa capacité de nommer les membres du conseil d'administration de la section du Québec. Les transactions et les soldes intersociétés ont été éliminés.

Ces états financiers consolidés ne comprennent pas les comptes de la Fondation canadienne de recherche sur la gouvernance (la « Fondation ») (note 4).

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes en caisse et des certificats de placement garanti encaissables.

e) Loyer reporté

Le loyer reporté, qui comprend des périodes de loyer gratuit, a été comptabilisé à titre de passif dans l'état consolidé de la situation financière et constaté comme une réduction de charge de loyer de façon linéaire sur la durée du bail.

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les placements dans des fonds en gestion commune sont ultérieurement évalués à la juste valeur et les gains et les pertes sont présentés dans l'état consolidé des résultats. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent la possibilité d'une dépréciation de l'actif. Les coûts de transaction pour l'acquisition, la vente ou l'émission d'un instrument financier sont passés en charges pour les éléments réévalués à la juste valeur à chaque date de l'état consolidé de la situation financière, et sont imputés à l'instrument financier pour ceux évalués au coût.

1. Principales méthodes comptables (suite)*g) Immobilisations corporelles et actifs incorporels*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs et s'établit comme suit :

Améliorations locatives	sur la durée du bail
Mobilier et agencements	20 % selon la méthode de l'amortissement dégressif
Matériel informatique	3 ans selon la méthode linéaire
Œuvres d'art	5 ans selon la méthode linéaire

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs et s'établit comme suit :

Logiciel de base de données	2 ans selon la méthode linéaire
Site Web	3 ans selon la méthode linéaire
Conception de cours virtuels	2 ans selon la méthode linéaire
Logiciel de gestion des relations avec la clientèle/système d'information sur les cotisations	10 ans selon la méthode linéaire

h) Comptabilisation des produits

L'Institut utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les commandites.

Les apports par commandite et autres apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés découlant de commandite et autres apports d'origine externe sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel les charges connexes sont comptabilisées ou au cours de la période liée aux apports. Les apports affectés destinés à l'achat d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels sont reportés et amortis dans les produits à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels connexes.

Les produits liés à la formation et à la certification comprennent les revenus provenant du programme de perfectionnement des administrateurs, du programme d'accréditation et des annulations. Les frais du programme de perfectionnement des administrateurs sont comptabilisés chaque fois que l'étudiant termine un module du programme. Les frais liés aux autres formations sont comptabilisés lorsque l'étudiant termine le programme. Les produits liés à la certification sont comptabilisés lorsque l'étudiant réussit le programme de perfectionnement des administrateurs et obtient sa certification. Les frais d'annulation sont comptabilisés lorsque la session du programme ou du cours annulé commence. Les cotisations versées à l'IAS couvrent une période d'adhésion de un an. Les cotisations sont comptabilisées à titre de produit selon la méthode linéaire pendant l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations reçues d'avance sont inscrites aux produits reportés.

Les produits découlant des événements sont comptabilisés à mesure que les services connexes sont rendus et que les événements sont tenus.

Les apports, en nature, de matériel et de services sont comptabilisés lorsque la marchandise est livrée ou lorsque les services sont rendus et que la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Au cours de l'exercice, les apports en nature comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et liés aux commandites, au marketing, aux frais de consultation et aux honoraires s'élevaient à 279 500 \$ (371 900 \$ en 2023).

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Comptabilisation des produits (suite)

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Les produits reportés sont composés des cotisations et des produits découlant du programme de formation et des événements, ainsi que des apports affectés, qui sont perçus pendant l'exercice en cours pour les exercices à venir.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers consolidés, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible. Les estimations et les hypothèses importantes comprennent celles touchant les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les charges à payer et les produits différés.

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Un montant de 3 265 380 \$ (3 074 753 \$ en 2023) provenant des certificats de placement garanti encaissables portant intérêt à des taux allant de 4,75 % à 5,25 % par année (4,25 % en 2023) est inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. En outre, un montant de 454 660 \$ (450 010 \$ en 2023) provenant de certificats de placement garanti portant intérêt à des taux allant de 4,2 % à 5,15 % par année (1,8 % à 4,8 % en 2023) relativement à la section du Québec est inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie en 2024.

3. Placements

	2024	2023
	\$	\$
Titres à revenu fixe		
Fonds d'investissement à court terme	1 530 368	1 833 711
Fonds d'obligations à court terme	2 117 879	2 825 131
Titres de capitaux propres		
Fonds de dividendes canadiens	1 570 495	1 284 537
Fonds d'actions canadiennes	4 811 856	3 926 889
Fonds d'actions mondiales	1 994 763	1 381 552
Fonds d'actions alternatif	1 936 344	1 692 388
	13 961 705	12 944 208
Classés comme placements à court terme	3 648 246	4 658 841
Classés comme placements à long terme	10 313 459	8 285 367

Le coût des placements à long terme détenus par l'IAS au 30 juin 2024 s'établissait à 9 222 473 \$ (7 842 754 \$ au 30 juin 2023).

3. Placements (suite)

Le revenu de placement net de l'exercice se composait comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Revenu de placement réalisé	640 467	462,368
Variation des profits latents sur les placements	720 797	747,711
	1 361 264	1 210 079
Moins : frais liés aux placements	(58 920)	(55 376)
Revenu de placement net de l'exercice	1 302 344	1 154 703

Les placements à long terme sont composés de placements en fonds de dividendes, en fonds d'actions et en fonds alternatifs du secteur immobilier. Ceux-ci sont affectés à l'interne conformément à la politique de placement de l'IAS et, par conséquent, ces placements sont destinés à être dotés d'un horizon perpétuel. Le fonds d'actions alternatif est entièrement investi dans un fonds de placement immobilier. Le revenu de placement est réinvesti dans le portefeuille, à moins qu'il soit nécessaire pour répondre aux besoins en flux de trésorerie.

L'Institut conserve un minimum de 4 050 000 \$ en placements (2 950 000 \$ en 2023) afin de financer le fonds de réserve affecté à l'interne (note 12).

4. Fondation canadienne de recherche sur la gouvernance

La Fondation a été constituée sans capital-actions le 28 juillet 2003 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et elle a été convertie en fondation publique au cours de l'exercice 2010 avec la mission de soutenir la recherche en gouvernance d'entreprise. L'Institut est le seul membre de la Fondation. Au 30 juin 2024, l'IAS avait le contrôle sur la Fondation en raison de sa capacité de nommer les membres du conseil d'administration de la Fondation. Toutefois, la majorité des membres du conseil sont indépendants de l'IAS et établissent leurs propres procédures, politiques et stratégies ainsi que l'orientation générale de la Fondation.

Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas les comptes de la Fondation, car la nature des activités de la Fondation est très différente de celle de l'IAS.

Le tableau ci-dessous résume l'information financière de la Fondation aux 30 juin 2024 et 2023 et pour les exercices clos à ces dates.

	2024	2023
	\$	\$
Aux 30 juin		
Actif	2 913 844	2 832 352
Passif	96 217	136 431
Actifs nets	2 817 627	2 695 921
Pour les exercices clos les 30 juin		
Produits	371 420	454 655
Charges	249 714	271 377
Excédent des produits sur les charges	121 706	183 278
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(62 601)	(27 876)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(220 740)	(196 781)

Au 30 juin 2024, l'actif et les actifs nets de la Fondation comprenaient des fonds de dotation affectés à l'externe d'un montant de 778 296 \$ (778 296 \$ en 2023). Les principales méthodes comptables de la Fondation sont sensiblement identiques à celles de l'IAS.

4. Fondation canadienne de recherche sur la gouvernance (suite)

Au cours de l'exercice, la Fondation a fait un don de 150 000 \$ à l'IAS (150 000 \$ en 2023) afin d'appuyer le programme pour les organismes sans but lucratif.

Pendant l'exercice, l'IAS a fourni à la Fondation des services de gestion, qui comprenaient la tenue de livres, et des locaux à bureaux dont la valeur ne pouvait pas être raisonnablement estimée et, par conséquent, n'a pas été prise en compte dans les comptes de l'IAS ou de la Fondation.

5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2024 Valeur comptable nette \$	2023 Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	2 207 685	952 760	1 254 925	66 653
Mobilier et agencements	510 080	279 388	230 692	47 302
Matériel informatique	289 804	219 426	70 378	78 138
	3 007 569	1 451 574	1 555 995	192 093

Au cours de l'exercice, l'IAS a déménagé dans de nouveaux locaux à bureaux, ce qui a donné lieu à la radiation d'améliorations locatives liées aux anciens locaux à bureaux, et à une augmentation des améliorations locatives et du mobilier et des agencements en raison des entrées liées aux nouveaux locaux à bureaux.

6. Actifs incorporels

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2024 Valeur comptable nette \$	2023 Valeur comptable nette \$
Logiciel de base de données	966,528	966,528	—	28,339
Logiciel de gestion des relations avec la clientèle	244,250	—	244,250	—
Site Web	1,002,485	562,024	440,461	182,522
Conception de cours virtuels	111,550	111,550	—	40,125
	2,324,813	1,640,102	684,711	250,986

L'amortissement du logiciel de gestion des relations avec la clientèle n'a pas encore commencé puisqu'il était toujours en cours d'élaboration au 30 juin 2024.

7. Sommes à remettre à l'État

Les débiteurs comprennent un montant net à recevoir de 364 129 \$ (montant net à recevoir de 297 285 \$ en 2023) en sommes (à recevoir de l'État) à remettre à l'État.

8. Produits différés

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	5 578 331	5 354 513
Montants recouvrés au cours de l'exercice	20 630 775	18 085 178
Produits comptabilisés pour l'exercice	(20 549 134)	(17 861 360)
Solde à la fin de l'exercice	5 659 972	5 578 331

9. Contrats de service

L'Institut a conclu des contrats de service avec la Joseph L. Rotman School of Management de l'Université de Toronto et avec des universités associées pour dispenser les cours du programme de perfectionnement des administrateurs et du programme pour les organismes sans but lucratif. Les montants à payer en vertu des contrats de service couvrent des composantes fixes et variables qui peuvent varier en fonction de facteurs comme le nombre de cours dispensés.

La section du Québec a des accords de gestion et de services venant à échéance en mars 2026 et dont les honoraires se présentent comme suit :

	\$
2025	207 200
2026	159 100
	<u>366 300</u>

10. Engagements

Le 27 mars 2023, l'IAS a signé une offre de location d'une durée de 10 ans, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2024, relativement à de nouveaux locaux à bureaux impliquant les engagements financiers suivants (montants présentés pour l'exercice) :

	\$	
2024	47 778	
2025-2026	191 110	Par année
2027	194 405	
2028-2029	204 290	Par année
2030	205 938	
2031-2033	210 880	Par année
2034	158 160	
	<u>2 029 720</u>	

11. Exposition et gestion des risques liés aux instruments financiers

Comme pour les autres organisations, l'IAS est exposé à des risques découlant de ses instruments financiers. La présente note décrit les objectifs, les politiques et les procédures de l'IAS relativement à la gestion de ces risques et les méthodes qu'il applique pour les évaluer.

À moins d'avis contraire énoncé dans les présents états financiers consolidés, il n'y a pas eu de changement important relativement à l'exposition de l'IAS aux risques liés aux instruments financiers, ainsi qu'aux objectifs, aux politiques et aux processus de l'Institut pour gérer ces risques ou aux méthodes utilisées pour les évaluer par rapport aux exercices antérieurs. La direction a établi des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers dont l'objectif est de réduire au minimum toute incidence négative sur le rendement financier.

Une brève description des évaluations de la direction au sujet de ces risques est présentée ci-dessous :

a) Objectifs, politiques et processus généraux

Il incombe au conseil d'administration et à la direction de déterminer les objectifs et les politiques de gestion des risques financiers de l'IAS, ainsi que de concevoir les processus d'exploitation qui assureront une mise en place efficace de ces objectifs et politiques. En règle générale, l'IAS évalue et surveille les risques au moyen de la préparation et de l'examen des rapports mensuels de la direction et des rapports financiers trimestriels du conseil d'administration.

b) Risque de crédit

Les instruments financiers susceptibles d'exposer l'Institut à un risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et les débiteurs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés auprès de deux institutions financières. Les dépôts détenus auprès des banques peuvent être supérieurs au montant de l'assurance fournie sur ces dépôts. En règle générale, ces dépôts peuvent être encaissés sur demande et sont conservés auprès d'institutions financières dont la réputation du crédit est solide. Par conséquent, ceux-ci présentent une exposition minimale au risque de crédit. Environ 67 % (68 % en 2023) des débiteurs découlent d'impôts indirects à recevoir. La valeur comptable des débiteurs représente l'exposition maximale au risque de crédit.

c) Risque lié à la gestion des placements

La gestion de risques découle de la compréhension et de la gestion active des risques liés à toutes les facettes de l'organisme et à l'environnement opérationnel connexe. Les placements sont principalement exposés aux risques de taux d'intérêt et de marché. L'Institut atténue ces risques grâce à une politique de placement qui stipule une composition de l'actif cible selon les catégories et établit les limites d'exposition des placements particuliers.

d) Risque de marché et de taux d'intérêt

Le risque associé aux placements est le risque associé aux fonds dans lesquels les fonds sont investis. La valeur des fonds en gestion commune varie en fonction des conditions du marché boursier, qui sont affectées par la conjoncture économique et les conditions du marché. La valeur des fonds à revenu fixe augmente si les taux d'intérêt sont à la baisse et elle chute si les taux d'intérêt sont à la hausse. Pour gérer l'exposition aux risques de marché et de taux d'intérêt, l'IAS investit les surplus d'encaisse dans différents placements, conformément à sa politique de placement qui a été élaborée de manière à limiter l'exposition et la concentration tout en réalisant un rendement optimal avec des tolérances raisonnables à l'égard des risques. Au 30 juin 2024, l'Institut respectait cette politique (politique respectée au 30 juin 2023).

11. Exposition et gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'IAS ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Bien que le risque de liquidité global ne soit pas significatif, il y existe un certain risque de liquidité lié aux fonds en gestion commune du secteur immobilier gérés par Fiera Capital. L'approche de l'IAS en matière de gestion du risque de liquidité consiste à s'assurer qu'il y aura toujours un volume de liquidité suffisant pour respecter ses obligations à leur échéance et investir une partie de ses placements dans des fonds qui peuvent être liquidés à tout moment.

12. Fonds de réserve affecté à l'interne

L'Institut détient un fonds de réserve affecté à l'interne de 4 050 000 \$ (2 950 000 \$ en 2023). Au cours de l'exercice 2024, le conseil d'administration a approuvé le transfert d'un montant de 1,1 M\$ (néant en 2023) des actifs nets non affectés au fonds de réserve affecté à l'interne. L'objectif du fonds est de mettre à part des actifs nets suffisants pour couvrir les coûts liés aux éventualités opérationnelles exceptionnelles qui pourraient avoir lieu à l'avenir. Toute utilisation des fonds ou tout transfert au fonds doit avoir été approuvé par le conseil d'administration.

13. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de l'exercice considéré. Les montants reclassés comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements.